

# **Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick**

**40<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

**2019**

**Hôtel Crowne Plaza**

**Moncton (Nouveau-Brunswick)**

**2019-05-03**



## **40<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

3 mai 2019, de 18 h à 21 h  
*Hôtel Crowne Plaza, Moncton  
(Nouveau-Brunswick)*

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Preuve de publication
3. Confirmation du quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2018
6. Bienvenue aux nouveaux membres attiré(e)s
7. Félicitations aux récents membres retiré(e)s
8. Présentation pour années de service
9. Présentation du membre honoraire
10. Élection du président désigné
11. Élection des membres extraordinaires
12. Présentation des rapports\*
13. Présentation des rapports des comités ad hoc et des autres comités\*
14. Rapport financier 2018
15. Budget proposé (2020)
16. Ratification des modifications aux règlements administratifs
17. Plan stratégique
18. Bienvenue au nouveau président
19. Affaires nouvelles
20. Clôture de la séance

---

12.1 \* Conseil

12.2 \* Comité d'enregistrement

12.3 \* Comité des plaintes

12.4 \* Comité d'audience

12.5 \* Comité des affaires professionnelles

12.6 \* Commission de médiation

13.1 \* ASPPB et AOCP

13.2 \* Direction générale de la pratique de la SCP

## **Assemblée générale annuelle du CPNB – 3 mai 2019 Hôtel Crowne Plaza, Moncton (Nouveau-Brunswick)**

*La réunion est présidée par la présidente du CPNB, Dre Mary Ann Campbell,  
et animée par Dre Jane Walsh*

### **1. Ouverture de la séance**

Dre Jane Walsh ouvre la séance à 18 h 15 et se présente à titre d'animatrice.

La présidente du CPNB, Dre Mary Ann Campbell, souhaite à tous la bienvenue à la 40<sup>e</sup> assemblée générale annuelle (AGA).

### **2. Preuve de publication**

La preuve de publication est fournie par la lecture de l'avis officiel qui a été envoyé à tous les membres le 18 avril 2019. Le formulaire d'inscription a été envoyé à tous les membres le 12 février 2019.

### **3. Confirmation du quorum**

Le quorum est atteint, avec au moins 30 membres attitrés présents (84 membres sont présents).

### **4. Adoption de l'ordre du jour**

Dre Jane Walsh présente l'ordre du jour de la 40<sup>e</sup> AGA.

**AGA : Motion 01-CPNB-190503 (Dominique Eddie et Dre Theresa Fitzgerald)**

**« Que l'ordre du jour présenté pour la 40<sup>e</sup> assemblée générale annuelle soit adopté tel quel. » [traduction libre]**

**La motion est adoptée.**

### **5. Adoption du procès-verbal de l'AGA de 2018**

**AGA : Motion 02-CPNB-190503 (Louise Morin et Diane Michaud)  
2 abstentions**

**« Que le procès-verbal présenté pour la 39<sup>e</sup> assemblée générale annuelle, tenue le 4 mai 2018 à Moncton, au Nouveau-Brunswick, soit adopté tel quel. » [traduction libre]**

**La motion est adoptée.**

### **6. Bienvenue aux nouveaux membres attitré(e)s**

La présidente, Dre Mary Ann Campbell, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres attitré(e)s.

**7. Félicitations aux récents membres retiré(e)s**

La présidente, Dre Mary Ann Campbell, félicite les récents membres retiré(e)s.

**8. Présentation pour années de service**

La présidente, Dre Mary Ann Campbell, remet aux membres présents à l'AGA des certificats et des épinglettes pour leurs 30 années de service et plus, et remercie les personnes qui ne peuvent assister à l'assemblée.

Ronald Brun intervient alors pour rendre hommage à la profession de psychologue.

**9. Membre honoraire**

Dr Eugène LeBlanc et le registraire, Dr Jacques Richard, remettent au Dr Albert Cyr le titre de membre honoraire.

**10. Élection du président désigné**

Dre Rebecca Mills, présidente du Comité des élections, conformément au règlement administratif 86, annonce la candidature de Louise Morin (proposée par Dre Theresa Fitzgerald et appuyée par Carole Cormier-Rioux) pour le poste de présidente désignée. Aucune autre mise en candidature n'est proposée verbalement, et Louise Morin est élue par acclamation.

**11. Élection des membres extraordinaires**

Dre Rebecca Mills, présidente du Comité des élections, conformément au règlement administratif 86, annonce la candidature de Mathieu Gautreau (proposée par Dr Douglas French et appuyée par Dr Jeffrey Landine), de Dre Janine Olthuis (proposée par Dre Meghan Richards et appuyée par Dre Sandra Byers), et de Dre Helen Massfeller (proposée par Dr Jeff Landine et approuvée par Dre Janine Olthuis). Une mise en candidature est proposée verbalement, celle de Carole Cormier-Rioux (proposée par Louise Morin et appuyée par Mylène Deveau), pour le poste de membre extraordinaire. Dre Helen Massfeller annonce alors qu'elle retire sa candidature. Aucune autre mise en candidature n'est proposée verbalement, et Mathieu Gautreau, Dre Janine Olthuis et Carole Cormier-Rioux sont élus par acclamation.

**12. Présentation des rapports**

Les membres ont reçu par courriel la version électronique des rapports énumérés aux points 12 et 13.

**12.1 Rapport du conseil**

La présidente, Dre Mary Ann Campbell, présente le rapport du conseil.

**AGA : Motion 03-CPNB-190503 (la Dre Wendy Rogers et Mélanie Babineau Ross)**

**« Que le rapport du conseil soit reçu tel que présenté. » [traduction libre]**

**La motion est adoptée.**

- 12.2 **Rapport du comité d'enregistrement**
- 12.3 **Rapport du comité des plaintes**
- 12.4 **Rapport du comité d'audience**
- 12.5 **Rapport du comité des affaires professionnelles**
- 12.6 **Rapport annuel de la commission de médiation**

**AGA : Motion 04-CPNB-190503 (Carole Cormier-Rioux et Rodolphe Monette)**

**« Que les rapports présentés par les comités d'enregistrement, des plaintes, d'audience, des affaires professionnelles et de la commission de médiation soient reçus tels quels. » [traduction libre]**

Joëlle Robichaud Doiron pose une question concernant le rapport du comité des affaires professionnelles au sujet du document intitulé *Augmenter les chances de réussite* et des mesures qui ont été prises auprès du ministre de l'Éducation. Elle demande comment procéder pour obtenir des renseignements précis sur les activités ou les discussions qui ont eu lieu. Dre Angela Burbridge, présidente du CAP, explique qu'une présentation aura lieu le lendemain au sujet des activités du CAP. Elle ajoute qu'il est possible de communiquer avec la directrice générale, Mandy McLean, ainsi qu'avec elle-même pour en savoir davantage.

**La motion est adoptée.**

**13. Présentation des rapports des comités ad hoc et des autres comités**

- 13.1 **Rapports de l'AOCR et de l'ASPPB**
- 13.2 **Rapport de la Direction générale de la pratique du CSPP**

**AGA : Motion 05-CPNB-190503 (Dre Rebecca Mills et Louise Morin)**

**« Que les rapports de l'ASPPB, de l'AOCR et de la Direction générale de la pratique du CSPP soient reçus tels quels. » [traduction libre]**

**La motion est adoptée.**

**14. Rapport financier 2018**

M<sup>me</sup> Caroline St.-Pierre de Allain & Associates présente le rapport de l'expert-comptable et les états financiers. Des copies papier de ces rapports sont mises à disposition. En 2018, il y a eu un *surplus de 39 441 \$* dans les fonds d'administration. L'actif net à la fin de 2018 était de *4 643 \$*. La trésorerie et les équivalents à la fin de 2018 étaient de *352 895 \$*. Elle explique que la question de la poursuite des activités ne figure désormais plus au rapport financier.

La directrice générale, Mandy McLean, demande à M<sup>me</sup> St.-Pierre si elle a une recommandation à faire au groupe concernant le montant qu'une organisation devrait avoir dans un compte pour des imprévus. M<sup>me</sup> St.-Pierre répond qu'il est recommandé d'avoir suffisamment de fonds en réserve pour couvrir trois à six mois de charges d'exploitation. Cependant, elle souligne que le CPNB a aussi des frais juridiques et des objectifs connexes.

**AGA : Motion 06-CPNB-190503**

**(Diane Michaud et Marc Noël)**

**« Recevoir le rapport et les états financiers pour 2018 tels que présentés. »  
[traduction libre]**

**La motion est adoptée.**

### **15. Budget proposé (2020)**

La directrice générale, Mandy McLean, présente le budget proposé de 2020. Des copies papier sont mises à disposition. On propose l'entrée en vigueur d'une perception de frais juridiques de 75 \$ pour tous les membres actifs du CPNB en 2020.

**AGA : Motion 07-CPNB-190503**

**(Art Lamrock et Carole Cormier-Rioux)**

**« Adopter le budget proposé de 2020. » [traduction libre]**

**La motion est adoptée.**

### **16. Ratification des modifications aux règlements administratifs**

Le 18 avril 2019, les membres ont été informés par voie électronique des modifications apportées aux règlements administratifs. Le registraire, Dr Jacques Richard, présente les modifications proposées suivantes.

**AGA : Motion 08-CPNB-190503**

**(Dr Eugène LeBlanc et Dre Wendy Rogers)**

**« Que les parties 1. Droits d'adhésion au moment de l'admission et 3. Droit de renouvellement annuel de l'Appendice 1 (Résumé du Règlement relatif aux droits) soient modifiées de façon à préciser qu'aucun droit n'est exigé pour les étudiants et les étudiantes au moment de l'admission et du renouvellement annuel. » [traduction libre]**

**La motion est adoptée.**

**AGA : Motion 09-CPNB-190503**

**(Myène Deveau et Carole Cormier-Rioux)  
1 opposition**

« Que l'article 8, **Droits d'adhésion**, et l'article 9, **Perte de la qualité de membre**, des règlements administratifs concernant les **conditions d'admission** soient modifiés comme suit :

**8. Droits d'adhésion** : Que la surcharge pour paiement en retard passe de 10 % à 20 %.

**9. Perte de la qualité de membre** : Que le préavis de retrait de la qualité de membre passe de deux (2) mois à un (1) mois. Les mots "temporaire ou de membre étudiant ou étudiante" doivent également être retirés, car cette disposition s'applique à tous les membres. » [traduction libre]

Mélanie Babineau Ross demande ce qui arrive si un membre est en congé de maternité. La registraire adjointe, Renée Turner, répond que si un membre est en congé de maternité ou de paternité, elle ou il peut faire passer son statut à « inactif », ce qui s'accompagne par la réduction de ses droits, ou encore, annuler son adhésion et faire une nouvelle demande après son congé.

Graeme Dyck suggère qu'au lieu d'augmenter la surcharge pour paiement en retard pour la faire passer à 20 %, elle pourrait peut-être augmenter à mesure que le retard s'accumule : par exemple, elle pourrait être de 10 % après un retard d'un certain temps, de 20 % après un retard plus long, etc. La directrice générale, Mandy McLean, répond que plusieurs options sont examinées; cependant, elle affirme qu'un effort est fait pour rappeler aux membres en octobre, puis en novembre et enfin en décembre que les droits annuels sont à payer en décembre. La présidente, Dre Mary Ann Campbell, explique que certaines personnes oublient simplement de payer, tandis que d'autres en font une habitude, et que ce moyen vise à dissuader les membres de payer leurs droits en retard. Marc Noël demande le pourcentage des personnes qui paient en retard parce que leur employeur est chargé de payer les droits au nom du membre. Le registraire, Dr Jacques Richard, répond 0 %. Si le chèque de l'employeur arrive en retard, il n'y a pas de conséquences pour le membre.

**La motion est adoptée.**

## **17. Plan stratégique**

La présidente, Dre Mary Ann Campbell, fait le point sur le plan stratégique de 2018-2020 du CPNB.

Elle remercie ensuite tout particulièrement le président sortant, Dr Douglas French, pour son travail acharné au cours des trois dernières années, et elle lui remet un cadeau.

## **18. Bienvenue au nouveau président**

La présidente, Dre Mary Ann Campbell, invite le nouveau président, Dr Jeffrey Landine, à s'adresser brièvement aux membres. Le président remercie le personnel du CPNB pour avoir assuré la réussite de l'AGA et de la conférence. Il mentionne aussi que Dr Clarence Jeffrey lui a indiqué que l'année prochaine, le

Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick fêtera son 40<sup>e</sup> anniversaire. Dr Jeffrey déclare qu'il serait intéressant de préparer l'historique du Collège, et qu'il serait heureux de prêter main-forte à quiconque souhaiterait s'occuper de ce projet.

#### **19. Affaires nouvelles**

Il n'y a aucune affaire nouvelle.

Dr Clarence Jeffrey parle à l'assemblée de la promotion du bien-être, et encourage le conseil à y travailler davantage. Le président, Dr Landine, assure au Dr Jeffrey que ce sujet sera étudié.

Dr Albert Cyr propose une recommandation au conseil. La Coalition pour la santé mentale et le traitement des dépendances du Nouveau-Brunswick est composée d'un conseil qui représente différents groupes de la province. Des journées ont été prévues pour que les membres du conseil de la Coalition informent les divers partenaires en santé mentale et dialoguent avec eux. Dr Cyr invite le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick à rencontrer les membres du bureau administratif de la Coalition pour la santé mentale et le traitement des dépendances du Nouveau-Brunswick, et mentionne qu'il pourrait devenir un membre sans droit de vote de ce groupe. Il félicite aussi le CPNB pour ses initiatives, sa présence, sa visibilité et ses contributions.

#### **20. Clôture de la séance**

Le président, Dr Jeffrey Landine, est invité par Dre Jane Walsh à clore la séance. Le président, Dr Landine, remercie tous les membres qui ont assisté à l'assemblée, ainsi que les membres du conseil dont le mandat se termine, à savoir les Dres Hilary Cartwright et Rebecca Mills. Les membres du conseil sont priés de rester pour une courte réunion qui suivra la clôture de l'assemblée générale annuelle et qui se tiendra à la table d'honneur.

Le président, Dr Jeffrey Landine, propose de clore la séance à 20 h 31.

Le tout respectueusement soumis par

Jeanne Lirette  
Adjointe administrative